

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M François LAURENT, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Isabelle FORTE, Odile CORDIER, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Nicole DIMINO.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es)

- Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à Eric BARRUET.
- Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE ayant donné procuration à Mme Odile CORDIER
- M Bruno PUIS ayant donné procuration à M Jean-Pierre WRZOCHOL.
-

Absent (e, s, es) : Mme Christine NEIVA-TORRES.

A été nommé (e) secrétaire : M Denis MESSIO.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 02/12/2019.
- Projet de démolition rue de l'Eglise.
- Bail emphytéotique : pharmacie/kinésithérapeute.

Questions diverses :

- GRDF : hébergement d'un équipement « télérelevé compteur communicant de gaz GAZPAR » (présence de Monsieur MICHEL Jean-Philippe).
- Travaux d'isolation réseaux de chauffage à 0 €.
- Projet de réhabilitation périscolaire : ancienne mairie.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 DECEMBRE 2019

Celui-ci est adopté à la majorité avec la même remarque de Monsieur Médéric PARROT qui estime que le procès-verbal ne reflète pas les débats.

Pour : 13.

Contre : 1

Intervention de Monsieur Jean-Philippe MICHEL de GRDF qui expose le déploiement, la mise en place et le fonctionnement de la télérelève des compteurs gaz communicant dit « GAZPAR » sur le territoire communal :

- Les factures seront éditées sur une consommation réelle et non plus sur une estimation.
- Le relevé de compteur est journalier.
- Permettre la détection plus rapide des fuites.

La mise en place du concentrateur (installation du système de télétransmission des relevés) a été confiée à l'entreprise ENGIE. L'appareillage devrait être installé à l'Eglise (endroit le plus haut du village) à l'issue d'une étude technique. Une antenne de 30 à 40 cm sera posée à l'extérieur de l'édifice et un coffret électrique sera installé à l'intérieur à proximité du compteur existant. L'ensemble de ces travaux sera validé avec l'accord de la mairie.

PROJET DE DEMOLITION RUE DE L'EGLISE

(délibération n°01-17/02/2020)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu une convention avec l'EPFLO et qu'aujourd'hui, après de longues négociations, l'EPFLO a pu acquérir les parcelles section A n°666, 667, 1453, rue de l'Eglise dans lesquelles l'opérateur Oise Habitat doit réaliser une vingtaine de logements aidés.

En vue de ce projet les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur :

- L'enveloppe de démolition estimée à 130 000 €.
- L'engagement complémentaire de 77 470 € au titre de ladite convention sur un engagement global de 572 470 € (achat de terrain + démolition).
- Le fait d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'EPFLO l'avenant n°1 à la convention de portage.

Il est précisé que la commune n'engage aucun financement sur cette opération.

Monsieur le Maire fait lecture complète de la délibération aux membres du conseil municipal avant le vote.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

BAIL EMPHYTEOTIQUE : PHARMACIEN/KINESITHERAPEUTE.

(délibération n°02-17/02/2020)

Monsieur Frédéric DUCHAINE, pharmacien a déposé un permis de construire pour son projet Pharmacie et Monsieur Julien RÉMY, kinésithérapeute est prêt à installer son cabinet sur le terrain contigu le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer dès aujourd'hui pour lancer les démarches administratives afin d'établir un bail emphytéotique de 99 ans (comme précédemment établi avec la maison médicale), dont les frais de notaire seront

à la charge des demandeurs. Il propose également que le coût annuel du loyer soit fixé à l'euro symbolique.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

INFORMATIONS DIVERSES

- Des personnes ont signalé un harcèlement téléphonique pour des travaux d'isolation de chauffage à « 0 € ». Monsieur le Maire a contacté la CCOH pour qu'une étude thermique à l'échelle du territoire communautaire soit lancée.
- Monsieur Denis MESSIO signale qu'un point a été fait avec la CCPHO concernant l'accueil du périscolaire: Celui-ci étant en perpétuel augmentation, doit être repensé sur sa capacité et ou son lieu d'implantation.
2 solutions ont été envisagées :
 - Installation de modules préfabriqués dans la cour de l'école.
 - Réhabilitation de l'ancienne mairie/médiathèque.

La SOCOTEC a réalisé divers contrôles obligatoires avant de procéder au chiffrage des travaux (accueil PMR, incendie, électricité, amiante, plomb, structure, etc...).

Les entreprises partenaires de la CCPOH ont pour certaines établies des devis mais toutes n'ont pas répondu malgré de multiples relances. La commune étant adhérente à l'ADTO Monsieur MUSEAU a été sollicité afin qu'il mène une étude d'avant-projet sommaire des éventuels travaux de réhabilitation.

Les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la CAF et au titre de la DETR devront être prêts pour le mois de juin 2020.

- Monsieur le Maire a reçu un artisan boucher/charcutier qui souhaite passer ½ jour/semaine avec un camion, de préférence le jeudi de 8h à 12h30 avec si possible une alimentation électrique à disposition. Il est proposé qu'il stationne face au café/bar.
Il n'est pas fait opposition à cette demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSÉ	Nadège ROELENS
	Procuration de Mme Nadège ROELENS		Procuration à Mme Odile CORDIER	Procuration à M-Eric BARRUET
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE

	Procuration de Mme M-C VERCRUYSSÉ			
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOUCHOL	Christine NEIVA TORRES
		Procuration à J- Pierre WRZOUCHOL	Procuration de Bruno PUIS	Absente